

Document d'informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Euro Immo-Scope Part P2 (Distribution) – Code ISIN : FR0010696492

Cet OPCVM est géré par LB-P Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

OPCVM de classification « actions des pays de l'Union européenne », Euro Immo-Scope sélectionne des sociétés européennes dont l'activité est liée au secteur immobilier (construction, matériaux, foncières...). Ce fonds respecte les règles d'investissement qui permettent l'éligibilité au PEA. La Part P2 est destinée aux investisseurs particuliers.

Politique d'investissement

Les objectifs reposent sur une gestion discrétionnaire : le gérant suit les avis du Comité d'Orientation des Investissements mensuel de la société de gestion mais conserve une liberté quant à la sélection finale des titres selon leur niveau de capitalisation, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. Le gérant investit les actifs du portefeuille dans des actions de sociétés intervenant dans les différents segments de l'immobilier.

Le FCP s'autorise à investir 10% de son actif dans les sociétés dont le niveau de capitalisation est inférieur à 100 millions d'euros. Le Fonds est exposé de 60% à 100% sur les marchés actions, et à hauteur de 60% minimum sur les marchés actions des pays de l'Union européenne. Le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA. A titre accessoire le FCP peut investir 10% de l'actif sur des marchés de l'OCDE hors Espace Economique Européen.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvert à l'exception des jours fériés légaux en France. Les demandes de souscription et de rachats sont centralisées chaque jour de valorisation avant 10 heures 30 auprès de notre centralisateur CACEIS et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Affectation du résultat : distribution des revenus

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Stratégie d'investissement en trois étapes

- une approche macro-économique qui consiste d'abord à analyser le marché sur lequel intervient le Fonds et les métiers des sociétés immobilières qui constituent l'univers d'investissement du Fonds (développement, construction, investissement, financement, gestion et matériaux de construction).
- la constitution d'un univers d'investissement composé exclusivement des valeurs de chaque segment d'activité qui présentent le meilleur potentiel d'appréciation en fonction de différents critères sectoriels propres à l'activité.

- une approche dite de « stock picking » visant à sélectionner des titres en fonction de leurs qualités fondamentales (situation financière, perspective de croissance) et de critères boursiers (conjoncture boursière propre à chaque titre).

Le Fonds pourra investir jusqu'à 40% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens. Cet investissement concernera principalement des OPCVM monétaires et permettra au gérant de modifier le poids des valeurs immobilières à des fins défensives. Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion.

Le gérant peut investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'union européenne et effectuer des opérations sur des options, futures sur indices et actions, swaps et warrants. Ces opérations répondent à l'objectif de gestion sans recherche de surexposition ou à des besoins de couverture.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

- Risque de liquidité lié aux petites et moyennes capitalisations : Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

- Risque de taux/crédit : le FCP peut détenir des parts d'OPCVM monétaires et obligataires. Ainsi, en cas de hausse des taux, la valorisation de ses instruments peut influencer à la baisse la valeur liquidative du FCP.

- Risque de change : Le fonds est investi pour partie dans des valeurs libellées en devises autres que l'Euro.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 % maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par les fonds sur une année

Frais courants

En l'absence de porteurs de part P2 au 31/12/2019, la statistique ne peut être calculée sur l'exercice clos à cette date.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance

Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.lb-pam.com

Performances passées

En l'absence de porteurs de part P2 au 31/12/2019, les performances ne peuvent être calculées sur les exercices précédents.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 1-3 Place Valhubert 75206 Paris Cedex 13 - France
Informations sur le produit auprès de la société de gestion de portefeuille	LB- P Asset Management 48, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS tél : 01.42.93.14.11
Informations sur la valeur liquidative	Auprès de LB- P Asset Management ou bien par consultation du site internet de la société www.lb-pam.com
Régime fiscal	Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le prospectus ainsi que les derniers documents réglementaires sont disponibles gratuitement auprès des équipes LB-P Asset Management ou sur le site internet <http://www.lb-pam.com>.

La responsabilité de LB-P AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

LB-P AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés fournies au porteur de fonds sont exactes et à jour à la date du 31 janvier 2020.